

## **CSE extraordinaire du 20 août 2020**

### **DECLARATION PREALABLE DES OS CGT, FO et SNU DE POLE EMPLOI BRETAGNE**



Les organisations syndicales CGT, FO, SNU sont particulièrement préoccupées par la santé et la sécurité sanitaire des collègues et des usager-ère-s dans une période de redéveloppement de la Covid 19 comme le présageait nombre de spécialistes et comme nous le craignons.

Depuis quelques semaines, une recrudescence du nombre de cas de COVID-19 est constatée, ainsi qu'une augmentation du nombre de clusters sur l'ensemble du territoire et notamment en milieu professionnel.

Le 14/08, le haut conseil de la santé publique a formulé plusieurs nouvelles recommandations. Le 18/08/2020, la ministre du travail « *présente plusieurs propositions d'évolutions pour le protocole national du 03/08 qui répondent à trois objectifs* :

- *Transformer le protocole de déconfinement en un protocole plus pérenne qui vise à assurer la santé et la sécurité des travailleurs ;*
- *Prendre en compte l'évolution de la situation sanitaire ;*
- *Intégrer les nouvelles recommandations formulées par le HCSP.*

*Les évolutions envisagées du protocole sont les suivantes :*

- *Systématiser le port du masque dans les espaces clos et partagés au sein des entreprises et des associations (salles de réunion, open-space, couloirs, vestiaires, bureaux partagés etc.).*
- *Rappeler l'importance des autres mesures barrières complémentaires : la distanciation physique, le lavage régulier des mains (savon ou gel hydro alcoolique), le nettoyage et la désinfection des surfaces de travail, l'aération des locaux ...*
- *Indiquer que le télétravail reste une pratique recommandée en ce qu'il participe à la démarche de prévention du risque d'infection et permet de limiter l'affluence dans les transports en commun*
- *Rappeler et renforcer les recommandations en matière d'hébergement collectif des travailleurs, par exemple en privilégiant le logement individuel. »*

Les organisations syndicales CGT FO et SNU alertent, une fois de plus, la direction sur le risque de contamination « générale » et vous redemandent, en tant qu'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité des agent-e-s (et des usager-ère-s) de Pôle Emploi Bretagne en plus de celles déjà mises en place dans le Plan de Reprise des Activités.

Pôle emploi a décidé la reprise des entretiens collectifs et du Pack de Démarrage.

La DTD-29, responsable du projet du Pack De Démarrage en BZH, présente à Carhaix ce 18/08, a accepté de décaler la reprise de celui-ci à début octobre, à la demande du collectif de Carhaix soutenu par nos organisations syndicales, au vue de la situation sanitaire.

Compte tenu des règles de distanciation sociale et de la mise en place du PRA3, nous rappelons la nécessité de respecter en agence les consignes concernant également la distanciation sociale et les sens de circulation afin de garantir la sécurité des agent-e-s.

En ce sens, nous exigeons que dans le cas où les référent-e-s sanitaires soient tou-te-s absent-e-s en même temps, il soit désigné et identifiable par tou-te-s un-e référent-e sanitaire « de remplacement ».

Pour ce qui est de l'agence de Carhaix, nous demandons à ce que tous les manquements ayant fait l'objet d'une fiche de signalement soient régularisés et notamment que la salle de réunion, lieu de passage du sens de circulation du 1<sup>er</sup> étage, soit bien défini, délimité et respecté en maintenant les portes ouvertes pour le passage des agent-e-s (et des usager-ère-s) de Pôle Emploi Bretagne.

Dans le cadre de la prévention des risques pour la santé et la sécurité des agent-e-s comme des usager-ère-s, les OS CGT, FO et SNU demandent également la suspension de tous les entretiens et actions collectifs.